

Bulletin syndical

Novembre — décembre 2024
N° 397

snes



F.S.U.

Académie de Toulouse

L'Éducation déterminée à porter ses revendications



5 décembre, une alerte en forme de coup de semonce pour la suite : « nous ne laisserons pas faire ! »

L'alerte n'était pas nouvelle : gel du point d'indice, budgets contraints, pour ne pas dire insuffisants, « réformes » dont l'arrière-plan idéologique n'est que la volonté de déconstruire les fondements statutaires d'une Fonction publique ambitieuse, les signes, nombreux, n'avaient rien de nouveau pour la FSU, qui n'a eu de cesse de les pointer et les dénoncer dans toutes les instances, à tous les niveaux. Le budget 2025 pour l'Éducation nationale, initialement préparé à la sauce austéritaire par le gouvernement Barnier, avait même conduit à une démarche plus inédite, à l'initiative de la FSU, celle d'une « alerte sociale » intersyndicale officielle.

Face aux annonces de mesures vexatoires, méprisantes, et dangereuses, le tout dans un contexte de fonctionnaire « bashing » à la tête même du ministère en charge de la Fonction publique, la réaction a été claire... et sonore : un coup

de semonce, concrétisé par les nombreux slogans revendicatifs des manifestations du 5 décembre organisées à l'appel de l'intersyndicale Fonction publique.

12000 personnes dans les rues de Toulouse, 1000 à Tarbes, 1000 à Rodez, 1700 dans le Tarn (Albi et Castres) ou encore 500 à Montauban, 500 à Cahors, 700 à Auch : au lendemain d'une censure du gouvernement les cortèges et les taux de grévistes ont été importants, témoignant de la colère bien évidemment, mais surtout de l'exigence d'une autre loi de finances pour augmenter les salaires, créer des postes, développer les services publics.

Et si dans les rassemblements les enseignant-es étaient en première ligne de la fronde, un jour de grève majoritaire, c'est parce qu'elles et ils sont particulièrement conscient-es que, faute des moyens

adaptés, attaquée dans son ambition de faire réussir tous les élèves, malmenée à travers des personnels mal reconnus, voire méprisés, l'école est à un point de bascule.

Une mobilisation forte, alors que le gouvernement avait été censuré ? Le diagnostic est sans ambiguïté : voilà le message fort adressé : il n'y aura pas de trêve dans la lutte pour la défense de notre métier, du service public d'éducation en particulier, des services publics en général, et de la Fonction publique, dont nous sommes fiers-ères.

Sylvain Lagarde,
secrétaire académique

Les retraité-es aussi cibles du gouvernement



Le gouvernement avait décidé – avant d'être censuré – de ne pas revaloriser au 1er janvier 2025 les retraites de base et les pensions à hauteur de l'inflation subie en 2023, et ce au mépris du code de la Sécurité sociale ! Par rétropédalage, il avait proposé une augmentation de 0,9 % (soit la moitié de l'inflation) en reportant le solde éventuel en juillet, seulement pour les petites retraites en dessous du SMIC. Cette mesure aurait pénalisé tous-tes les retraité-es puisqu'elle se serait traduite par une perte de pouvoir d'achat sur les 6 premiers mois de l'année, perte qui aurait été prolongée sur toute l'année 2025 et les années suivantes pour plus de 50 %

d'entre elles et eux. Rappelons que depuis janvier 2017, les pensions n'ont augmenté que de 13,6 % pour une inflation de 19,5 %. Une telle mesure est d'autant plus injuste que, dans le même temps, le gouvernement, dans le cadre de la préparation du PLFSS 2025, envisageait plusieurs mesures visant à remettre en cause l'accès aux soins, en particulier des plus fragiles et des plus âgé-es : remise en cause de la prise en charge des ALD, augmentation des franchises, augmentation du « ticket modérateur », ce qui entraîne automatiquement une augmentation des cotisations des complémentaires santé, particulièrement élevées pour les retraité-es. Le rapport du Sénat indique que la cotisation moyenne mensuelle était en 2021 de 93 € à 60 ans, 104 € à 65, 127 € à 75, 146 € à 85, alors qu'elle n'est que 59 € à 40 ans. Les financements prévus pour le secteur de la perte d'autonomie sont largement insuffisants, alors que la filière rencontre de graves difficultés économiques (66 % des EHPAD publics et associatifs à but non lucratif sont en déficit). L'absence de perspectives à long terme sur les

ressources de la branche autonomie est alarmante pour les professionnels et les usager-es. Une loi de financement et de programmation ambitieuse et un service public national de l'autonomie sont indispensables en urgence. Les économies envisagées sont d'autant plus inacceptables que le gouvernement refuse d'augmenter l'imposition des profits des grandes entreprises et des plus grosses fortunes et de revenir sur les exonérations de cotisations sociales patronales qui coûtent chaque année plus de 70 milliards aux budgets publics. Ces exonérations grèvent largement le budget de la Sécurité Sociale et profitent pour l'essentiel aux actionnaires. C'est pourquoi les retraité-es se sont mobilisé-es pour porter leurs revendications le 3 décembre et aux côtés des actif-ves le 5 décembre... et qu'elles et ils continueront d'être dans l'action pour défendre leur pouvoir d'achat !

Monique Theulé,
secteur Retraité-es, SNES-FSU Toulouse

Mobilisations du 5 décembre pour la Fonction Publique



Le tournant, c'est maintenant !

La motion de censure adoptée le 4 décembre dernier aura fait du gouvernement Barnier le gouvernement le plus court de la V^e République. Sa chute n'aura pourtant pas freiné la forte mobilisation du 5 décembre dans la Fonction publique, qui mettait en avant des revendications auxquelles le projet de budget présenté à l'Assemblée Nationale tournait le dos.

La grève, majoritaire dans le 2nd degré, a mis tout particulièrement en avant la colère des personnels de l'Éducation nationale, et l'urgence de répondre aux revendications sur les salaires, les conditions de travail, la protection sociale. La colère reste forte devant le refus du pouvoir depuis de longues années, et particulièrement depuis juillet 2024, de les entendre : en finir avec notre déclassé salarial et social, que plus personne ne nie, et reconstruire les carrières ; reconstruire, aussi, une protection sociale solidaire et de haut niveau, de l'âge de départ en retraite à la revalorisation des pensions, en passant par le refus de toute carence — a fortiori de 3 jours — et de l'abaissement de 10 % de la rémunération pendant les congés maladie ; améliorer les conditions de travail en renonçant à la suppression prévue pour 2025 de 4 000 postes, à ajouter aux 8 000 perdus depuis 2017 dans le 2nd degré là où, dans le même temps, les effectifs des élèves ont progressé de 7 500.

Notre colère, totalement juste et légitime, trouve un écho dans les préconisations de France Stratégie, service officiel de Matignon, qui appelle à un changement de cap urgent pour restaurer l'attractivité de la Fonction publique et des métiers de l'éducation : sans cela, impossible de relever le défi de remplacer les 330 000 enseignant-es partant en retraite entre 2019 et 2030 !

Oui, en ce début décembre, il n'y avait décidément pas qu'à l'Assemblée nationale que le ras-le-bol de l'austérité macroniste se faisait entendre !

La belle réussite du 5 décembre adresse un signal sans équivoque au nouveau gouvernement : quel qu'il soit, il ne peut ignorer les revendications exprimées dans la rue.

Le SNES, avec la FSU, entend poursuivre la lutte. Avec, si possible, toute l'intersyndicale éducation et Fonction publique, il veut engager avec la profession une bataille qui doit être victorieuse ; elle impose un rapport de force de haut niveau, auquel il nous faut nous préparer dès maintenant : pour l'emporter, soyons nombreuses et nombreux à nous mobiliser, ensemble engageons-nous résolument dans les actions proposées à partir de janvier !

Pierre Priouret,
secrétaire général SNES-FSU Toulouse



N° CPPAP : 1127 S 0 62 78 — Prix au numéro : 1 €
Dépôt légal à parution — ISSN 2777-9904
Journal édité par le SNES :
2 avenue Jean-Rieux 31500 Toulouse
Tél. 05 61 34 38 51 • Fax 05 61 34 38 38
Mél : s3tou@SNES.edu
Directeur de Publication : Sylvain Lagarde
Rédactrice en chef : Perrine Simonutti
novembre — décembre 2024 — n° 397
Public-Imprim Midi-Pyrénées — Tél. 05 61 44 11 12



Retour aux principes fondateurs de la Fonction publique avec Gérard Aschieri

Gérard Ashieri, secrétaire général de la FSU de 2001 à 2010 et auteur de l'ouvrage *La Fonction publique au xx^e siècle avec Anicet Le Pors*, est intervenu au cours d'un stage syndical organisé par le SNES-FSU Toulouse le 17 décembre sur le statut du fonctionnaire.



1) Quels sont les principes fondateurs du statut du fonctionnaire et pourquoi ceux-ci sont « modernes » ?

L'idée qui le sous-tend est que, parce que les fonctionnaires ont en charge l'intérêt général et non celui d'un quelconque employeur, leur indépendance doit être assurée vis-à-vis des pressions politiques, religieuses ou économiques, voire de l'arbitraire administratif : pour cela il est nécessaire de recourir à la loi plutôt qu'au contrat où c'est l'accord des deux parties qui fait la règle.

Le statut est donc construit sur une articulation de droits et d'obligations : des droits qui permettent au fonctionnaire un exercice responsable et citoyen de ses missions ; des obligations liées aux contraintes et aux principes qui régissent les services publics : la neutralité, la continuité du service public, l'adaptabilité, l'égalité de traitement... Et le fonctionnaire est responsable à un double titre : il exerce sa responsabilité dans la mise en œuvre des instructions de sa hiérarchie et il doit rendre des comptes sur son action.

Le statut permet aux fonctionnaires d'évoluer, de se comparer, leur assure des passerelles entre les divers secteurs.

Il constitue ainsi une « fonction publique », un organe collectif dont les membres sont à même de travailler ensemble pour répondre aux besoins de la société. Il a permis aussi de construire des valeurs partagées ou le sens du service public, qui est un des moteurs de l'action de la plupart des fonctionnaires.

2) Qu'est-ce qui fait l'originalité de ce statut en Europe et dans le monde ?

Beaucoup de pays ont des règles d'emploi ou de gestion spécifiques pour les agents des services publics, bref des formes de statut différentes parce que correspondant à l'histoire, à l'état de la société, à l'organisation de services publics propres à chacun. L'originalité de la France est selon moi double : d'une part une fonction publique de carrière où le grade est distinct de l'emploi, ce qui permet d'avoir la même carrière où que l'on travaille ; d'autre part une conception unifiante qui assure les mêmes garanties et les mêmes obligations aussi bien aux agents de l'Etat qu'à ceux des collectivités territoriales et des hôpitaux.

3) En quoi le statut des fonctionnaires, bien loin d'être un carcan, est une garantie pour le fonctionnement des services publics, et partant, pour l'ensemble de la population ?

Cette « fonction publique de carrière » représente une garantie aussi bien pour l'agent que pour les usagers qui voient ainsi assurées les conditions d'une égalité de traitement et d'une pérennité de l'action publique, pour peu bien sûr que les postes nécessaires soient créés.

En outre, à la différence de celle des entreprises privées, l'action publique, chargée de l'intérêt général, est multifactorielle :

la précarité et la concurrence peuvent difficilement y être gages d'efficacité. Les services publics, confrontés à des défis et des enjeux de plus en plus complexes, ont besoin de personnels stables, en capacité de travailler ensemble sur la durée et d'assurer la pérennité de cette action.

4) Pour quelles raisons, en-dehors des questions financières, les attaques contre le statut des fonctionnaires sont-elles systématiques et récurrentes ?

C'est justement à cause d'une vision idéologique qui ignore cette réalité des besoins de l'action publique et fait de la gestion de l'entreprise un modèle. Cela explique le développement de ce New Public Management qui repose à la fois sur le développement de la contractualisation et sur une gestion à la performance qui casse les solidarités et les droits collectifs pour mieux favoriser l'arbitraire de la hiérarchie.

5) Comment faire entendre à nos collègues, en particulier les plus jeunes, la modernité de ce statut ?

Je pense qu'il faut rappeler ce qu'est la réalité du statut mais surtout ses enjeux. D'une part la qualité de leur travail, leurs libertés, leur efficacité. Ensuite les besoins de la société et de notre avenir commun : besoins de cohésion sociale, de lutte contre les inégalités, d'éducation, de protection et de gestion de biens communs, défis du numérique ou de la transition écologique... : tout cela nécessite des formes de gestion collectives, solidaires et démocratiques.

An I du « Choc des savoirs » : où en est-on ?

Retours sur l'enquête nationale portant sur environ un tiers des collèges de l'académie.

Mise en place partielle

Seul 1/3 des collèges impose à cette rentrée des progressions communes en 6^{ème} et 5^{ème} en français et mathématiques (bien moins que nationalement), préservant ainsi la liberté pédagogique au sein des équipes. Dans seulement 1/4 des collèges sont mis en place des groupes d'élèves de niveau homogène (comme au plan national). C'est une satisfaction, tant la réforme visait — à rebours de tous les travaux scientifiques — à la fois l'instauration de groupes fondés sur le niveau des élèves, et une harmonisation imposée des pratiques pédagogiques. Le combat devra bien entendu se poursuivre, avec le point d'appui de l'annulation de l'arrêté « Choc des Savoirs » suite notamment à la saisine du SNES-FSU.

La mobilisation a pesé

Vu les retours de l'enquête dans l'académie, la très forte mobilisation, poursuivie durant de longs mois au printemps, a incontestablement pesé sur la mise en place de la réforme : dans plus de 75 % des collèges ce sont des groupes hétérogènes qui se sont mis en place, parfois au prix d'une poursuite de la bagarre dans les CA (dans plus d'un tiers des cas). Il s'agissait parfois, mais plus rarement, d'une proposition « spontanée » de la direction, signe indiscutable d'une contestation de la réforme par une très large part de l'institution.

Dégradations

Prévisibles, des dégradations d'emplois du temps sont relevées dans 2/3 des collèges s'agissant des collègues, et dans la moitié d'entre eux s'agissant des élèves, malgré une mobilisation qui a permis d'éviter la mise en place de barrettes en français et mathématiques dans un bon tiers des collèges.

L'insuffisance de moyens est confirmée, malgré les dotations complémentaires accordées par le rectorat (autorisations temporaires de surconsommation de moyens, nullement garanties pour la rentrée 2025 dans le contexte budgétaire) qui ont permis de réduire les effectifs à 21 élèves en moyenne par groupe en français en mathématiques, sans aucune amélioration dans les autres disciplines, souvent au prix de la suppression de dédoublements.

A cette rentrée, 1/4 des collèges a instauré un groupement composé des élèves les plus faibles, ayant en réalité des difficultés très diverses, compliquant leur prise en charge et les privant de toute dynamique pédagogique positive. Si les SEGPA ont été globalement préservées, on note que 20 % des élèves en situation de handicap se retrouvent cependant dans les groupes d'élèves les plus faibles.

Pierre Priouret,
secrétaire général SNES-FSU Toulouse,
responsable groupe Mathématiques SNES-FSU national.

Le SNES-FSU mobilisé à l'occasion des journées du 23 et 25 novembre contre les VSS



La Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, qui se tient chaque année le 25 novembre, rend visible

le quotidien des luttes féministes et permet aux associations et organisations syndicales mobilisées de porter leurs revendications. Celles-ci revendiquent une loi-cadre intégrale contre les violences, comme en Espagne et 2,6 milliards d'euros pour la mettre en œuvre. Cette loi-cadre devra décliner de nouveaux droits tels qu'un congé d'urgence en faveur des victimes de violences au sein du couple pour effectuer des démarches et une mobilité géographique, si les victimes la souhaitent. Le SNES, avec la FSU, agit concrètement auprès de l'employeur pour que les agresseurs sur les lieux de travail soient sanctionnés: ainsi les élu-es de la FSU sont intervenu-es ces dernières années pour qu'une cellule contre les « VDHAS » (violences, discriminations, harcèlement, agissements sexistes ou sexuels) soit mise en place dans l'Académie de Toulouse.

C'est désormais chose faite, et les collègues peuvent la saisir à travers l'adresse : stop-violences-internes@ac-toulouse.fr. Les élu-es en Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) continuent d'intervenir auprès de l'employeur pour mettre en place des actions de prévention en matière de lutte contre les VDHAS : actions de formation, traitement des signalements dans les registres santé et sécurité au travail, mesures prises par l'employeur pour faire cesser les violences. Il en va de le l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des agents : en effet, lorsque les droits des femmes progressent, c'est l'ensemble de la société qui en bénéficie.

Perrine Simonutti,
secrétaire académique

MOUVEMENT INTER : bilan de l'accompagnement et recours éventuels

Les militant·es du SNES-FSU, grâce à leur expertise reconnue dans les règles et les mécanismes de mutations, ont pu conseiller cette année une centaine de collègues dans toutes les étapes du mouvement INTER. Stratégie et calcul du barème, tout a été étudié en détails lors d'entretiens téléphoniques de 30 minutes dont ont bénéficié 80 adhérent·es. Et c'est sans compter tous les mails et appels téléphoniques traités lors de la « perm' » tenue chaque jour par deux militant·es. Les résultats du mouvement INTER seront diffusés **le mercredi 12 mars**.

En cas d'insatisfaction, vous aurez la

possibilité de formuler un recours via la plateforme Colibris en mandatant la FSU pour suivre votre dossier. Nous vous recommandons vivement de nous contacter avant de faire toute démarche en écrivant à emploi@snes.edu. Les militant·es du SNES-FSU seront présent·es pour vous accompagner dans la formulation du courrier de recours qui doit comprendre des éléments réglementaires.

Pour information : 25% des recours à l'INTER en 2024 défendus par la FSU ont obtenu gain de cause.

Hélène Tressens, Laureline Buzin,

Floréal Hemery,

secteur Carrières du SNES-FSU Toulouse.

A compter du 14 Janvier le rectorat va afficher le barème qu'il a calculé au vu de vos pièces justificatives. Il est impératif de se connecter sur SIAM pour consulter le barème retenu et d'en faire une capture d'écran. **Si vous n'êtes pas d'accord avec le barème affiché il faut le contester avant le 28 Janvier via Colibris.** Prendre contact avec le SNES-FSU qui vous conseillera.

MOUVEMENT INTRA à venir :

Le serveur pour formuler les vœux pour le mouvement INTRA ouvrira courant mars après les résultats de l'INTER prévus le 12 mars. Le calendrier n'est pas encore connu.

Le SNES-FSU sera là pour vous renseigner :

- Des rendez-vous téléphoniques réservés aux syndiqué·es seront mis en place pour les conseiller au mieux.
- **Un stage est prévu le mardi 18 mars** pour les stagiaires et une visio sera programmée pour les personnels déjà titulaires de l'académie (date non encore fixée et sous réserve de modifications du calendrier).

Pour nous contacter :

mutations@toulouse.snes.edu

permanence téléphonique : 0561343851

Mutations 2025



Ne restez pas seul·e face à l'administration

Le Snes-FSU est à vos côtés !



Bilan des Lignes de Gestion, partie mobilité :

À l'INTRA 2024, on observe une diminution du nombre de postes offerts au mouvement, un nombre identique de mesures de carte scolaire, et une diminution du nombre de demandeurs·ses (-20 % en 2 ans). En fin de mouvement, on constate une **augmentation du nombre de postes vacants (348 hors postes SPEA)**. Les postes spécifiques académiques ne sont pas non plus couverts en totalité puisque 134 d'entre eux demeurent vacants, ce qui témoigne bien d'une part du **manque d'enseignant·es** lié au **manque d'attractivité de la profession**, et d'autre part de la **nécessité de limiter le nombre de postes spécifiques, contrairement à la politique ministérielle qui encourage leur création... sans les pourvoir !**

Le nombre de demandes d'affectations dérogatoires est en hausse témoignant des difficultés pour les collègues se retrouvant loin de chez elles ou chez eux ou confronté·es à des situations de santé. Le nombre d'affectations dérogatoires accordées par le rectorat à l'issue du mouvement est en hausse cette année avec une meilleure prise en compte de certaines situations

Le nombre de TZR après mouvement est en chute libre (-20 % en 2023 et -15 % cette année) ce qui explique entre autre les **difficultés sur les remplacements à venir et sur les couvertures de postes ou de BMP.**

Hélène Tressens,

Floréal Hemery,

Laureline Buzin,

secteur Carrières SNES-FSU Toulouse

Plus d'informations sur les mutations et les promotions : voir QR CODE suivant



Bilan des LDG, partie promotions :

Accélération de carrière : en classe normale les collègues avancent au même rythme sauf pour le passage aux échelons 7 et 9 où 30 % des collègues promouvables bénéficient d'une accélération de promotion d'un an. Celle-ci découle de l'appréciation finale de leur rendez-vous de carrière.

Hors classe : les promotions se font en fonction du barème découlant de l'appréciation du 3ème rendez-vous de carrière et de l'ancienneté dans le tableau d'avancement. Les promotions s'effectuent toujours plus tôt (majoritairement au 10ème échelon), grâce au barème obtenu par le SNES-FSU suite à l'accord PPCR. L'augmentation du nombre de promotions a permis de promouvoir presque tous les collègues au 11ème échelon à l'exception de celles et ceux ayant un avis à consolider ou une opposition à promotion. Aucun agent au 9ème échelon n'a été promu.

Après le 3ème rendez-vous de carrière, pour éviter une promotion très retardée, contactez le SNES-FSU pour apprécier les possibilités de contestation de l'appréciation recteur si elle est notée « à consolider ».

Classe Exceptionnelle : le système précédent avec 2 viviers ne permettait pas d'utiliser toutes les promotions. Le ministère a décidé de les supprimer à partir de la campagne 2024. Le SNES-FSU a bataillé pour l'introduction d'un barème de promotion favorisant l'ancienneté. Mais le ministère a maintenu, malgré **l'opposition unanime de toutes les organisations syndicales**, un système opaque, à la seule main des IPR et Chefs d'établissements, sans recours possible, basé sur le seul « mérite » à leurs yeux. En effet les IPR et Chefs d'établissement formulent chacun un avis parmi les 3 suivants : « très favorable », « favorable », « défavorable ».

En 2024, pour espérer être promu il fallait avoir 2 avis « très favorable ». **Depuis l'an dernier, il n'y a plus de barrage chez les certifié-es pour accéder à la hors échelle A ou au 5ème échelon, et c'est une victoire du SNES-FSU.** Dès lors qu'on est au 4ème échelon de la classe exceptionnelle avec 3 ans d'ancienneté, le passage au 5ème échelon est automatique. C'est un gain très appréciable avant de partir en retraite. En effet ce 5ème échelon comporte 3 chevrons permettant d'atteindre l'indice 977.

REMARQUE : Le SNES-FSU se félicite du respect des équilibres des promotions entre les femmes et les hommes mais conteste l'opacité qui règne générant de la défiance car le ministère a interdit aux rectorats de communiquer barème et ancienneté du dernier promu.

*Hélène Tressens, Floréal Hemery,
Laureline Buzin,*

secteur Carrières SNES-FSU Toulouse.

Quand le rectorat s'entête... et se fait condamner !



Ce sont deux jugements qui vont bénéficier à tous les collègues, qui ont été rendus au printemps dernier.

Le premier concerne une collègue à temps partiel qui s'est vue refuser le paiement d'une heure supplémentaire année (HSA) alors qu'elle était affectée sur deux établissements de deux communes différentes. Le rectorat, dans un argumentaire alambiqué et très laborieux, soutenait que son maxima de service n'était pas atteint... puisqu'elle était à temps partiel. Des arguments bien légers qui n'ont pas tenu une seconde devant le tribunal administratif qui a condamné sèchement le rectorat à lui verser non seulement l'heure due mais également les intérêts légaux et même chose plus rare, une somme supplémentaire en raison du préjudice subi. Une belle victoire pour l'ensemble des collègues qui travaillent dans des conditions difficiles sur plusieurs établissements et qui sont à temps partiel, majoritairement des femmes.

La deuxième condamnation fait suite là encore à une lecture très restrictive des textes. Une collègue agrégée affectée pour moitié de son service dans un collège (donc 7.5h) et pour moitié dans un autre (7.5h) s'est vue refuser le paiement de son heure de laboratoire dite « de vaisselle », prévue pour les collègues de SVT et de SPC exerçant dans un établissement sans aide de laboratoire. Le rectorat a décidé sans aucun fondement qu'elle n'avait pas droit au versement de cette heure au motif qu'elle ne faisait pas huit heures dans un seul collège. Le décret évoque cependant un service de « huit heures en collège » et non huit heures dans un collège. Là encore, cette lecture volontairement biaisée des textes, une fois encore bien révélatrice de la manière dont sont traités les agents, n'a pas tenu bien longtemps devant le juge, qui a condamné le rectorat au versement de l'heure due, des intérêts légaux et encore une fois d'une somme en guise de réparation du préjudice subi.

Il est inacceptable que les collègues doivent déployer autant d'énergie et perdre leur temps dans des procédures pour le simple respect de leurs droits. La lecture de ces jugements montre que les juges ayant arbitré ces affaires sont du même avis et c'est tant mieux.

Le secteur contentieux du SNES-FSU sera toujours aux côtés des collègues pour les accompagner dans ce genre de situations, pour faire respecter leurs droits dans l'exercice de leurs missions. Les militants du SNES-FSU les accompagneront en établissement, en intervenant auprès du rectorat et en les conseillant sur l'opportunité de saisir le Tribunal Administratif s'il le faut.

Aurélien Borot,
secteur Juridique, secrétaire académique.

Le Pacte, saison I : pressions sur les remplacements de courte durée

Les collègues sont désormais habitués aux annonces fracassantes sur le nombre d'heures perdues par les élèves du fait du non remplacement de leurs absences. Très récemment encore, le Recteur n'a pas hésité à parler de « hausse importante d'arrêts maladie déposés par les professeur-es » ou encore des « arrêts fractionnés prescrits par les médecins qui chamboulent les emplois du temps ». Accuser les enseignant-es dans la presse est certes démagogique, mais ne règle pas pour autant le problème de leur non-remplacement.

Pourtant, on ne peut pas dire que le Ministère soit lui non plus avare de bons mots, à coup de pactes (dont le fiasco est bizarrement minimisé) et de RCD (Remplacements de Courte Durée). Ces derniers doivent normalement faire l'objet d'un plan annuel présenté au CA. Premier obstacle sur le terrain donc : accomplir cette obligation administrative, ce qui n'est pas le cas dans

de très nombreux établissements, avortant de fait toute tentative de remplacement en interne des collègues absent-es. Cependant, certain-es chef-fes d'établissement, non content-es de pouvoir compter sur quelques rares pacté-es, en profitent pour aller plus loin et mettre au point une véritable chasse aux « heures perdues ». Ainsi, plusieurs collègues, dont une ou des classes étaient en voyage scolaire, nous ont sollicités suite à des exigences de leur chef-fe de compléter leurs heures en prenant d'autres classes. Au-delà de l'ignorance affligeante de tout principe pédagogique et de la méconnaissance évidente du métier que revêt cette décision, elle révèle une logique purement comptable qui, bizarrement, ne va que dans un sens. Les chef-fes ont en effet beaucoup plus tendance à compter les heures « perdues » que les heures supplémentaires non rémunérées effectuées par les enseignant-es pour accomplir de multiples tâches, et dont les élèves bénéficient aussi pleinement, directement ou

indirectement. Cependant, toute demande de compléter notre service dans le cadre de nos ORS (Obligations Réglementaires de Service) et dans la limite de nos maxima sera réglementairement difficile à contester. Néanmoins, cela ne doit pas empêcher d'instaurer un rapport de force. Aux chef-fes d'établissement qui entreprennent de compter les heures soi-disant « perdues », il faut opposer les heures gagnées par l'éducation nationale sur le dos de ses agents. Et si une telle pratique devait se généraliser, il ne faudrait pas hésiter à se contenter du minimum, le temps que chacun reprenne la raison et organise les services selon des principes de bon sens, de respect mutuel et au service des élèves. Le SNES-FSU sera à vos côtés pour mener ces combats, au local dans votre établissement, et au niveau des S2 et du S3.

Aurélien Borot,
secrétaire académique

Le Pacte, saison II : là où il se révèle être une vraie attaque du statut...

Où comment confirmer que la communication autour des « missions nouvelles et plus attractives [...] proposées aux professeurs afin de renforcer l'accompagnement des élèves et de valoriser les projets portés au niveau local » avait avant tout vocation à faire entrer dans un dispositif sous-tendu par d'autres objectifs que « valoriser les projets ».

Le premier objectif – et pas des moindres – consistait à enfoncer un coin dans le statut en faisant dépendre une partie de la rémunération d'un principe de contractualisation : ce qui revient à rompre avec le principe d'une fonction publique de carrière qui garantit l'élévation de la rémunération par l'avancement.

Le second objectif était de contourner plus spécifiquement le statut enseignant en intro-

duisant des missions nouvelles, des remises en cause de la définition hebdomadaire du service (pour aller vers l'annualisation du service). Et comment faire passer cela ? En appâtant des personnels qui ont vu fondre depuis des années leur pouvoir d'achat : autrement-dit, en créant, dans une première phase, l'opportunité d'une rémunération complémentaire « attractive »... pour pouvoir, dans une deuxième phase, imposer une mission à des personnels forcément tentés de pérenniser leur niveau de rémunération.

Ce mécanisme s'est très clairement concrétisé, pour cette deuxième année de mise en œuvre du Pacte, par un fléchage des parts vers la mission de Remplacement de Courte Durée et, parallèlement, par la diminution drastique des HSE dévolues à ce remplacement. Le volume financier consacré au Pacte pour du remplacement a ainsi plus que dou-

blé, tandis que le nombre d'HSE prévues pour du RCD a été divisé par presque quatre. Autre nouveauté : la part de « Pactes » utilisables pour des projets pédagogiques a été limitée à 10 % de la dotation. A ces données budgétaires traduisant la priorisation du Pacte s'est ajoutée le fait que les HSE n'ont pas été déléguées aux établissements, injonction étant faite aux chefs d'établissement de justifier leurs éventuels besoins de HSE au cas par cas pour pouvoir disposer en pratique de ces heures.

Le Pacte, ce n'est pas contraignant... ? Et bien finalement si, ça l'est ! D'ailleurs, dans les établissements, pressions, culpabilisation, sont désormais le lot quotidien pour faire signer du Pacte. Ce qui renforce le fait qu'il est essentiel de le mettre en échec !

Sylvain Lagarde,
secrétaire académique

Stage « Agir en Conseil d'Administration » du 19 novembre : de l'importance de faire vivre la démocratie dans les établissements

Près de 70 collègues, élu·es au CA de leur établissement, étaient présent·es au lycée Galliéni le 19 novembre, pour écouter les conseils avisés de Marc Hennetier, du secteur « Politique scolaire et laïcité » du SNES-FSU national, au sujet de leur rôle et de leur action en Conseil d'Administration. Parmi les stagiaires, beaucoup de nouveaux et nouvelles élu·es, mais aussi des collègues aguerrri·es, venu·es mettre à jour leurs connaissances des textes et... des pratiques des « new managers ». Après avoir présenté l'importance de l'autonomie du CA dans la vie démocratique d'un EPLE (établissement public local d'enseignement, mis en place depuis 1985), Marc Hennetier a abordé ses compétences, et surtout son fonctionnement, qui a fait l'objet de nombreuses questions, tant ce dernier est parfois mis à mal par les chef·fes d'établissement. Les débats ont témoigné aussi de la concurrence du CA

par le Conseil pédagogique, instance que le SNES-FSU n'a eu de cesse de critiquer, tant elle est à la main des chef·fes d'établissement, puisque les membres ne sont pas élu·es mais désigné·es. En ce moment de baisse sinon d'austérité des budgets alloués par les collectivités territoriales, mais aussi de mise en place plus que fragile du logiciel « Opale » dans la gestion et les agences comptables, l'examen du budget en CA a fait l'objet d'une bonne partie du stage. Il a été rappelé avec humour qu'il était possible, quand le budget présenté ne convenait pas, de voter contre ou de s'abstenir, sans que la vie d'un établissement n'en soit complètement chamboulée, puisque cela reportait de fait simplement la mise en place effective du budget de l'établissement... Au sujet des votes, Marc Hennetier a enfin insisté sur l'importance, sinon la nécessité, de faire voter la répartition de la DHG en janvier /

février en CA, puisque c'est elle qui permet de statuer sur la création ou la suppression de postes, d'où dépendent notamment les mutations des collègues. La possibilité des membres du CA à faire adopter des vœux ou des « motions » concernant toute question ayant trait à la vie de l'établissement, du moment qu'elle est à l'ordre du jour, a été rappelée. Sur les conseils avisés du SNES-FSU, la lutte contre le « Choc des savoirs » a été largement menée par les collègues en CA, et c'est notamment dans cette instance qu'ils ont pu faire connaître leur opposition à cette réforme délétère et en limiter les effets. N'en déplaise au « New Management », la démocratie locale a du bon, et ce d'autant plus quand le Conseil d'Etat donne raison aux acteurs et actrices de terrain.

Perrine Simonutti et Laure Soubsol,
secteur Formation syndicale SNES-FSU Toulouse

STAGES de Formation syndicale Toulouse 2025

Jeudi 13 mars Santé au travail
Intervenant : **Hervé Moreau**, secrétaire national SNES-FSU, santé, travail, protection sociale

Mardi 18 mars Mutations Intra Spécial Stagiaires
Intervenant.es : **Maeve Le Quentrec, Camille Foa**, secteur stagiaires SNES-FSU Toulouse.

Jeudi 10 avril Mixité sociale et scolaire
Intervenant.es : **Choukri Ben Ayed**, **Sophie Vénétitay**, secrétaire générale du SNES-FSU militant.es SNES-FSU Toulouse

Mardi 6 mai Enseignement et Intelligence Artificielle
Intervenant : **Christophe Cailleaux**, secteur contenus et Histoire-géo, SNES-FSU.

Jeudi 10 avril Date à venir Spécial PSY-EN

Juin Préparer sa retraite, fin de carrière et classe exceptionnelle
Intervenante : **Hélène Tressens**, secteur Carrières et retraites, SNES-FSU Toulouse.

On n'oublie pas !
Pour s'inscrire au stage :
1. S'inscrire sur le site du SNES-FSU Toulouse rubrique "formation syndicale"
2. Imprimer la demande d'autorisation d'absence et la déposer au secrétariat au moins 30 jours avant le stage
3. Une dizaine de jours avant le stage vous recevrez un mail avec toutes les informations pratiques (lieu, horaires, ...)

SNES F.S.U.
Syndicat National des Enseignements de Second degré

Élections préparatoires au Congrès 2025 de la FSU

Les syndiqué-es ont voté !

Organisées par chacun des syndicats nationaux de la FSU dans leur champ de syndicalisation, les élections fédérales préparatoires au congrès de la FSU qui se tiendra début février à Rennes se sont déroulées du 7 au 28 novembre 2024.

Le bureau académique a procédé le 3 décembre dernier au dépouillement des votes des adhérents et adhérentes ayant voté par correspondance, et au recollement des PV des dépouillements réalisés dans les établissements qui ont organisé le scrutin.

Pour le champ de syndicalisation du SNES, les résultats départementaux finaux figurent ci-dessous :

Département	Inscrits	Votants	Exprimés	Vote d'orientation national					Rapport d'activité national				
				UA	EE	EMANC	URIS	FU	Exprimés	Pour	Contre	Abs	Refus de vote
9	150	66	66	60	3	1	1	1	65	65	0	5	0
12	198	89	86	75	6	5	0	0	88	62	1	25	0
31	1408	627	608	325	256	13	4	10	618	493	5	112	8
32	99	50	50	41	3	4	0	2	50	44	4	2	0
46	170	101	99	88	4	3	4	0	100	81	6	12	1
65	235	123	120	100	16	1	0	3	122	107	0	14	1
81	352	165	155	100	37	7	2	9	158	131	0	26	1
82	192	69	65	44	17	2	0	2	67	60	0	6	1

Pour mémoire : UA = Unité & Action et sans tendance ; EE = École Émancipée et des syndiqué-es hors tendance ; EMANC = Émancipation ; URIS = Unité, Revendications, Indépendance Syndicale ; FU = Front Unique.

	Inscrits	Votants	Exprimés	Vote d'orientation national					Rapport d'activité national				
				UA	EE	EMANC	URIS	FU	Exprimés	Pour	Contre	Abs	Refus
9	150	44,0 %	100,0 %	90,9 %	4,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	65	100,0 %	0,0 %	7,7 %	0,0 %
12	198	44,9 %	96,6 %	87,2 %	7,0 %	5,8 %	0,0 %	0,0 %	88	70,5 %	1,1 %	28,4 %	0,0 %
31	1408	44,5 %	97,0 %	53,5 %	42,1 %	2,1 %	0,7 %	1,6 %	618	79,8 %	0,8 %	18,1 %	1,3 %
32	99	50,5 %	100,0 %	82,0 %	6,0 %	8,0 %	0,0 %	4,0 %	50	88,0 %	8,0 %	4,0 %	0,0 %
46	170	59,4 %	98,0 %	88,9 %	4,0 %	3,0 %	4,0 %	0,0 %	100	81,0 %	6,0 %	12,0 %	1,0 %
65	235	52,3 %	97,6 %	83,3 %	13,3 %	0,8 %	0,0 %	2,5 %	122	87,7 %	0,0 %	11,5 %	0,8 %
81	352	46,9 %	93,9 %	64,5 %	23,9 %	4,5 %	1,3 %	5,8 %	158	82,9 %	0,0 %	16,5 %	0,6 %
82	192	35,9 %	94,2 %	67,7 %	26,2 %	3,1 %	0,0 %	3,1 %	67	89,6 %	0,0 %	9,0 %	1,50 %

Ce sont ces résultats départementaux qui seront agglomérés avec les résultats des votes dans les autres syndicats nationaux pour y déterminer la composition des Comités Délibératifs Fédéraux Départementaux (CDFD) de la FSU pour le mandat 2024-2027.

On relève une très légère baisse de la participation par rapport aux élections fédérales de 2021, qui s'établit à 46,2 %. Les grands équilibres entre courants de pensée sont partout conservés, avec des évolutions départementales variables, mais faibles. Enfin ces élections étaient l'occasion de recueillir le jugement des

syndiqué-es sur l'activité nationale de la fédération sur le mandat 2021-2024. Dans l'ensemble des départements, cette activité a été appréciée positivement, pratiquement partout avec plus de 80 % de vote « Pour ». Les votes « Contre » le rapport d'activité national ne dépassent pratiquement nulle part les 1 %.

Choc des savoirs et ondes de chocs

Le Collectif Métier Interdisciplines réuni en octobre a été centré sur la mise en place du Choc des savoirs : c'est un éclatement d'expériences dans les collèges, des heures en juillet pour essayer de créer des groupes et des progressions communes — en acceptant parfois à contre-cœur, de lâcher une séquence ou l'ordre des séquences.

Selon la cohésion des équipes et la position des Principaux, chaque établissement a sa propre version des groupes, mais certaines problématiques sont récurrentes et souvent évoquées : manque de salles, relation avec le groupe classe, rôle de Professeur Principal, manque d'AESH, professeur surnuméraire, ou « volant » !

Voici les paroles d'une collègue de français dans la Haute-Garonne, un témoignage qui souligne les conséquences en cascade de la réforme :

« Je travaille dans un établissement de 650 élèves. Rentrée très compliquée car les groupes ont été mis en place dès la première semaine. Il y a des groupes en français en 6° et en 5°.

Des problèmes Pronote en pagaille. Nous nous étions réparti les groupes et avons fait le choix d'avoir 3 groupes hétérogènes à 25 max. et un groupe faible à 11 mais rien ne s'est passé facilement. Les groupes n'étaient pas les bons sur Pronote, que ce soit les listes d'élèves ou les appariements élèves/enseignant-es et donc pas les bonnes salles non plus. Nous avons passé 10 jours à faire le tour de l'établissement pour récupérer « nos » élèves, des élèves ont été momentanément « perdus » dans l'établissement et des parents très inquiets. Inversement, suite à ces nombreuses modifications de salles et de listes, une collègue a vu son cours annulé sur Pronote alors qu'elle était là.

Le principal nous a fait un rappel à l'ordre, nous n'avons pas le droit de faire du tri dans les élèves et il faut prendre ceux qui nous sont affectés sur Pronote, même si les listes sont fausses. Le premier jour, je

me suis retrouvée avec 38 élèves au lieu des 11 du petit groupe !

Nous remplaçons, en interne sur quelques heures, une collègue en arrêt. Lors de la réunion de rentrée avec les parents, certains nous ont demandé de « remplir » nos groupes avec les élèves de cette enseignante absente. Nous avons expliqué que le partage des classes en groupes était une volonté ministérielle et que nous ne pouvions pas « remplir » ces groupes pour pallier l'absence de l'enseignante.

Puisque nous sommes contrain-t-es de faire les mêmes séquences en même temps, chacun perd la maîtrise de son cours. Pour autant, des devoirs communs sont à organiser, toujours sans heures de concertations quant aux groupes qui changeraient. »

Décembre : l'onde de choc persiste-t-elle ?

Question de survie, les équipes prennent de la distance, essaient de stabiliser la situation, et pour ceux qui sont en semestre, le brassage des groupes est souvent repoussé mais l'appréhension est là et palpable. Pour

les autres, c'est l'instabilité qui prime et quid de la relation qu'un professeur prend le temps de créer avec sa classe ? Quid des élèves ballotés d'un groupe à l'autre ? On nous explique qu'ils doivent développer un collectif d'apprentissage entre pairs dans lequel ils sont en confiance et on casse le cadre même de la classe où la cohésion se construit.

Le Choc des Savoirs, c'est en fait un manque de visibilité, un fonctionnement chronophage, une gestion de classe plus complexe, un carcan des progressions « communes » (qui sont en fait synchrones) qui peut aller jusqu'à la perte de sens pour les enseignant-es... et un stress qui persiste.

Choc des Savoirs C'est toujours NON !

Blanche Dufaux,
groupes Métiers du SNES-FSU Toulouse



Pour pallier l'absence de la collègue qui a aussi une classe de 3°, nous faisons des RCD en ayant demandé à ne pas signer de Pacte, mais maintenant certaines heures effectuées, nous ne savons pas si nous pouvons être payé-es hors pacte (il n'y a plus d'HSE).

Suite à tous ces problèmes administratifs et ces flottements, les groupes de 5° qui devaient être plus faciles à gérer sont devenus compliqués. A force de passer les 15 premières minutes de chaque heure à tenter de faire l'appel, ils se sont mis à ne plus vouloir travailler. Il a fallu remettre les choses au clair pour pouvoir instaurer une ambiance de travail qui aurait dû être évidente sans ces groupes.

3 questions à Corinne Chartier, secrétaire de la Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail académique

1) Peux-tu présenter la F3SCT A et son rôle ?

La Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) est une instance émanant du Comité social d'administration qui remplace le CHSCT depuis les élections professionnelles de 2022. Il existe des F3SCT dans chaque département, et une F3SCT académique, mais celles-ci ont les mêmes compétences : les élu·es du personnel qui y siègent agissent en faveur de la prévention des risques, suite à l'analyse de signalements dans les registres santé et sécurité au travail, de visites ou d'enquêtes.

2) Sur quels sujets la F3SCT A est intervenue et souhaite intervenir à l'avenir ?

Antérieurement, la F3SCT A a effectué des visites d'établissements, en particulier celle

d'un lycée professionnel comprenant des ateliers et des machines l'année dernière, elle a aussi finalisé une enquête hygiène sur l'ensemble de l'académie... Les sujets à venir sur lesquels elle compte travailler sont : les conditions de travail des personnels qui pratiquent des activités physiques, les adaptations de poste, le rôle du bâti dans l'inclusion, la tenue des commissions hygiène et sécurité dans les établissements...

3) Dirais-tu que la politique de prévention en santé et sécurité au travail est bien prise en compte par l'Education Nationale et par l'Académie de Toulouse ?

Contrairement à ce que l'on aurait pu craindre, il n'y a pas eu de remise en cause des compétences des CHSCT, puisque l'on a gardé le droit de visite, d'enquête et d'alerte, le même nombre d'instances dans l'année

(au moins trois)... Les élu·es du personnel, et en particulier la FSU, ont aussi obtenu quelques avancées avec la mise en place de la cellule « Stop violences » du Rectorat qui traite des violences, discriminations, harcèlements, et agissements sexistes sur le lieu de travail.

Cependant des freins demeurent de la part de l'Administration : les signalements faits par les collègues et les alertes émises par les élu·es peinent à obtenir des réponses, les actrices et acteurs de la prévention ont du mal à sensibiliser les chefs de service à la culture du risque, à mettre en œuvre les préconisations produites par les F3SCT lors de visites ou d'enquêtes... Pour une réelle prise en compte de la prévention des risques, il faudrait une sensibilisation de l'administration à ces sujets à tous les niveaux...

Pour rejoindre le SNES

Tél. 05 61 34 38 51

2, avenue Jean-Rieux — 31 500 — Toulouse

Accès bus : bus L1 ou L8 (arrêts Périssé ou Place Dupuy, Port Saint-Étienne), 27 (arrêt Seel), 66 et 31 (arrêt grand-Rond)

Accès métro : ligne B, station F. Verdier.

Permanences en période scolaire tous les après-midis du lundi au vendredi de 14 heures à 17 heures
Possibilité de prise de RDV pour les syndiqué·es avec les secteurs pour un suivi plus personnalisé.

Se syndiquer au SNES-FSU



Adresse électronique générale :

s3tou@SNES.edu

Qui fait quoi ?

La section académique met à votre disposition plusieurs adresses électroniques pour un suivi adapté à votre situation ou vos questions.

Adhésion — syndicalisation

tresorerie@toulouse.SNES.edu

Carrière

Pour toutes les questions concernant la carrière et/ou le statut : avancement, promotion, évaluation, traitement, congés... écrivez selon votre catégorie :

AED et AESH :

aed-aesh@toulouse.SNES.edu

Agrégé·es et certifié·es :

carrieres@toulouse.SNES.edu

CPE :

cpe@toulouse.SNES.edu

Non-titulaires enseignants :

nontitu@toulouse.SNES.edu

Stagiaires et

Etudiants-contractuels-alternants :

stagiaires@toulouse.SNES.edu

Retraités :

enretraite@toulouse.SNES.edu

Psy-EN :

psyen@toulouse.SNES.edu

Mutations / Affectations / TZR

Pour toutes les questions concernant le mouvement : mutations, affectations, compléments de service...

mutations@toulouse.SNES.edu

Santé

sante@toulouse.SNES.edu

Pour préparer sa retraite

retraites@toulouse.SNES.edu

Stages syndicaux Formation syndicale

formation.syndicale@toulouse.SNES.edu

Contactez les S2 pour toutes les questions concernant le fonctionnement de l'établissement, les dotations, les budgets :

Ariège : snes09@toulouse.snes.edu

Aveyron : snes12@toulouse.snes.edu

Haute-Garonne : snes31@toulouse.snes.edu

Gers : snes32@toulouse.snes.edu

Hautes-Pyrénées : snes65@toulouse.snes.edu

Lot : snes46@toulouse.snes.edu

Tarn : snes81@toulouse.snes.edu

Tarn-et-Garonne : snes82@toulouse.snes.edu

Site académique

www.toulouse.SNES.edu

Crédit Mutuel
Enseignant